



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 15 décembre 2025 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Madame Audrey Joly	Conseillère du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Pierre Léveillé	Conseiller du district 3
Madame Marie-Hélène Vigeant	Conseillère du district 4
Monsieur Alexandre Charbonneau	Conseiller du district 5
Monsieur André Lamarche	Conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale ainsi que la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques.

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2025-523

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 décembre 2025

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

DE retirer le sujet suivant à la rubrique « Ressources humaines »

4.2) Autorisation de signature - Lettre d'entente SSI #16 – Syndicat des Pompiers et des Pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle et la Ville de Sainte

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 15 décembre 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-524

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 et de la séance extraordinaire du 3 décembre 2025

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 et de la séance extraordinaire du 3 décembre 2025 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture ;



IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 et de la séance extraordinaire du 3 décembre 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-525

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – année 2026

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2026, tel que présenté ci-dessous :

DATE	HEURE
19 janvier 2026	19 h
16 février 2026	19 h
16 mars 2026	19 h
20 avril 2026	19 h
19 mai 2026 (mardi)	19 h
15 juin 2026	19 h
20 juillet 2026	19 h
17 août 2026	19 h
21 septembre 2026	19 h
19 octobre 2026	19 h
16 novembre 2026	19 h
14 décembre 2026	19 h

QUE le calendrier soit publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'aux endroits prévus par le règlement 1255.

RÉSOLUTION NO. 2025-526

Autorisation de paiement - Contrat SPCA Laurentides-Labelle

ATTENDU la résolution 2021-382, adoptée lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2021, pour le renouvellement du contrat avec la SPCA Laurentides-Labelle concernant le contrôle et la protection des animaux ;

ATTENDU QUE, selon l'article 1.2 du contrat, ce dernier se renouvelle automatiquement, à moins d'avis écrit contraire d'une des deux parties ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement du coût du contrat pour un montant de 102 934,95 \$, plus les taxes applicables, calculé au tarif de l'année 2026 de 6,85 \$ par citoyen, pour une population de 15 027 personnes selon le décret de population pour 2025 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-527

Modification de la résolution 2025-495 – Nomination – Comité de démolition

ATTENDU la résolution 2025-495, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 17 novembre 2025, pour la nomination de membres au comité de démolition ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2025-495 soit modifiée pour que monsieur le conseiller Pierre Léveillé soit mandaté, afin de siéger au comité de démolition, en remplacement de madame la mairesse Nadine Brière.

RÉSOLUTION NO. 2025-528

Aide financière – Chambre de commerce de Sainte-Adèle – Marché de Noël

ATTENDU la tenue du Marché de Noël de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle, à la Place des citoyens, les 6 et 7 décembre dernier ;

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par la Chambre de commerce de Sainte-Adèle ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise une aide financière de 8 500 \$ à la Chambre de commerce de Sainte-Adèle pour la tenue du Marché de Noël ayant eu lieu les 6 et 7 décembre dernier ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-529

Aide financière – Garde-Manger des Pays-d'en-Haut

ATTENDU la perte par l'organisme Le Garde-Manger des Pays-d'en-Haut d'un donateur majeur ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise une aide financière de 25 000 \$, à l'organisme Le Garde-Manger des Pays-d'en-Haut ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2025-530

Propositions de terrains – Futur poste de police de la Sûreté du Québec

ATTENDU la nécessité de construire un nouveau poste de police afin de le relocaliser sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut avant 2029 puisque le bail pour la location des bureaux de la SQ ne sera pas reconduit ;

ATTENDU QUE le poste de police de la SQ doit être relocaliser ;

ATTENDU l'importance d'offrir une desserte adéquate des services policiers ;

ATTENDU l'importance que le futur poste de police soit localisé dans la zone comportant une plus grande charge de travail pour les policiers et répondant aux impératifs opérationnels de rapidité de réponse ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire proposer des terrains pour l'emplacement et la construction d'un futur poste de police de la SQ ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil demande à la MRC des Pays-d'en-Haut de considérer les propositions de terrains pour l'emplacement du futur poste de police de la SQ, soumises par Sainte-Adèle ;

QUE le conseil demande à la MRC des Pays-d'en-Haut de soumettre ces propositions de terrains au ministère de la Sécurité publique.

RÉSOLUTION NO. 2025-531

Acquisition d'immobilisations financées par le fonds de roulement – Année 2026

ATTENDU la recommandation de madame Julie Brazeau, trésorière, datée du 30 novembre 2025, relativement à l'acquisition d'immobilisations financées par le fonds de roulement pour l'année 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'utilisation du fonds de roulement, dans le cadre de tous les projets dont la dépense limite est prévue par l'article 3.3 du *Règlement 1333 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, pour un montant n'excédant pas 350 000 \$;

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à financer les acquisitions d'immobilisations, lorsque nécessaire, pour la période n'excédant pas le maximum du remboursement au fonds de roulement selon les termes suivants :

- Équipements de bureau et informatiques : 5 ans
- Ameublements et équipements divers : 7 ans
- Véhicules et travaux de réfection de bâtiments : 10 ans

RÉSOLUTION NO. 2025-532

Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale – Pavage des rues Orée-des-Bois et Belvédère

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à le respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle approuve les dépenses d'un montant de 182 953,13 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION NO. 2025-533

Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028* ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU la résolution 2025-381 adoptée lors de la séance ordinaire du 18 août 2025 pour la version n° 1 du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028 ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 révisée en date du mois de décembre 2025 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la résolution 2025-381 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2025-534

Appropriation – Fonds réservé à la réfection et à l'entretien des voies publiques – 2025

ATTENDU l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

ATTENDU QUE le fonds réservé à la réfection et à l'entretien des voies publiques est utilisé annuellement, afin de payer les dépenses pour le pavage mineur sur le territoire et les frais de contrôle par caméras des entrées et sorties des matières des carrières et sablières ;

ATTENDU la résolution 2025-267, adoptée lors de la séance extraordinaire du 26 mai 2025, octroyant le contrat pour le pavage et autorisant l'appropriation d'un montant de 400 000 \$ du fonds ;

ATTENDU le rapport rédigé par madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 4 décembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'appropriation d'un montant de 12 500 \$ du fonds réservé à la réfection et à l'entretien des voies publiques pour couvrir les frais de contrôle par caméras ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2025-535

Appropriation – Projet du parc du Mont-Loup-Garou

ATTENDU le rapport rédigé par madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 4 décembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le transfert du solde et la fermeture du compte de banque pour le projet du parc du Mont-Loup-Garou, au 31 décembre 2025 ;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'un montant de 135 352,57 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2025-536

Autorisation de dépense – Changement du système téléphonique

ATTENDU QUE le système téléphonique utilisé actuellement par la Ville doit être remplacé ;

ATTENDU les recommandations de la firme Kinessor, afin d'identifier les besoins opérationnels ;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Brazeau, trésorière, datée du 4 décembre 2025 ;

ATTENDU la solution retenue, soit la migration du système téléphonique vers Microsoft Teams avec serveur hébergé, pour un montant de 81 790 \$, plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise une dépense de 81 790\$ plus les taxes applicables pour le projet de changement du système téléphonique;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'un montant de 25 600 \$, plus les taxes applicables, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement d'un montant de 56 190 \$, plus les taxes applicables, sur une période de 36 mois, à même le budget d'opérations ;

QUE le conseil autorise monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements, à signer les documents relatifs à l'engagement de 36 mois avec les fournisseurs de service.

RÉSOLUTION NO. 2025-537

Autorisation de signature – Lettre d'entente #2 – Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) – section bibliothèque

ATTENDU QUE les heures d'ouverture de la bibliothèque incluent la journée du samedi ;

ATTENDU l'ambiguïté existante dans l'écriture actuelle de l'article 13.01 b) de la convention collective lorsque le 3 janvier coïncide avec un samedi ;

ATTENDU la volonté des parties de régulariser la situation ;

ATTENDU QUE l'employeur s'assurera de déposer la présente lettre d'entente auprès du ministère du Travail ;

ATTENDU le rapport de madame Catherine Therrien, conseillère en ressources humaines, daté du 4 décembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport ainsi que la lettre d'entente #2 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) – section bibliothèque et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice générale, le directeur des loisirs, culture et vie communautaire ainsi que le directeur des ressources humaines, soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la lettre d'entente #2 entre en vigueur en date des signatures par les parties.

RÉSOLUTION NO. 2025-538

Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU #71 – Syndicat des cols bleus et embauche à la fonction de soudeur au Service des travaux publics

ATTENDU la création de la fonction de soudeur par l'entremise de la lettre d'entente CBU#69 ;

ATTENDU l'affichage d'un poste permanent de soudeur à l'interne et la réception d'une seule candidature, soit celle de monsieur Simon Éthier ;

ATTENDU QUE le travailleur ne répond pas à l'exigence de détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en soudure ou dans un domaine connexe (CBU #69) ;

ATTENDU QUE le travailleur effectue, depuis les deux dernières années, l'ensemble des tâches reliées à la soudure et qui seront dorénavant attribuées à la fonction de soudeur ;

ATTENDU QU'une évaluation des acquis et compétences à la fonction de soudeur a été effectuée le 28 novembre 2025, auprès de monsieur Simon Éthier, par l'entremise du Centre de services scolaire des Laurentides ;

ATTENDU QUE les résultats de cette évaluation sont favorables à ce que monsieur Simon Éthier occupe la fonction de soudeur ;

ATTENDU la volonté des parties de promouvoir le développement professionnel des employés à l'interne ;

ATTENDU le rapport de madame Catherine Therrien, conseillère en ressources humaines, daté du 4 décembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d'entente CBU #71 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols bleus de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice générale, le directeur du Service des travaux publics ainsi que le directeur des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de monsieur Simon Éthier au poste de soudeur au Service des travaux publics, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur ;

QUE son entrée en poste soit à compter du 16 décembre 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-539

Demande de permis de voirie – Année 2026

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit obtenir une permission de voirie du MTQ pour intervenir sur les routes dont le ministère est propriétaire ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2026 et qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics ou, en son absence, un contremaître, à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

RÉSOLUTION NO. 2025-540

Autorisation de signature – Entente municipale avec Morin-Heights – Déneigement

ATTENDU la résolution 2024-530 adoptée par le conseil lors de la séance du 18 novembre 2024 entérinant une entente entre la Ville de Sainte-Adèle et la municipalité de Morin-Heights pour des services de déneigement ;

ATTENDU l'addenda de l'entente municipale à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la municipalité de Morin-Heights, relative à des services de déneigement ;



IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques à signer, pour et au nom de la ville, l'addenda au protocole d'entente municipale entre la Ville de Sainte-Adèle et la municipalité de Morin-Heights, pour les services de déneigement, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2025-541

Octroi de contrat – Année optionnelle - Location de balais mécaniques avec opérateur – TP-2022-017

ATTENDU la résolution 2022-443 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2022 pour l'octroi du contrat à Entreprises Myrroy inc., pour la location de balais mécaniques avec opérateur ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 10 décembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil octroi une année additionnelle au contrat à Entreprises Myrroy inc., aux taux unitaires indiqués au bordereau de soumission du contrat TP-2022-017 pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 jusqu'à concurrence d'un montant de 101 400\$ plus taxes ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-542

Recommandation de paiement – Libération de retenue - Travaux de conversion de luminaires de rues au DEL

ATTENDU la résolution 2022-393 octroyant un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 3 décembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la libération de la retenue d'un montant de 21 691.28\$, plus les taxes applicables, représentant la libération de 50 % de la garantie de performance, à Énergère inc., pour les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2025-543

Autorisation de paiement – Services de mécanique mobile

ATTENDU QUE la Ville a dû recourir à des services de mécanique externe dû au fait que 2 mécaniciens sur 3 sont en arrêt de travail ;

ATTENDU l'impossibilité de pourvoir temporairement les postes de mécanicien ;

ATTENDU la nécessité de maintenir la flotte opérationnelle pour éviter les ruptures de service auprès de la population ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 3 décembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise une dépense n'excédant pas 60 000\$ taxes incluses pour les services de mécanique pour l'entretien et la réparation des équipements roulants essentiels aux opérations municipales, notamment en voirie, déneigement, incendie et sécurité publique, hygiène du milieu, environnement, urbanisme et loisirs;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à Précisions S.T. inc., et ce, à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-544

Autorisation – Chemins de détour pour les travaux du ministère des Transports et de la Mobilité Durable

ATTENDU la demande du ministère des Transports et de la Mobilité durable d'obtenir une résolution annuelle pour être autorisé à mettre en place un chemin de détour sur les rues municipales en cas de fermeture de route provinciale pour des travaux planifiés ;

ATTENDU QUE le MTMD identifie la rue du Bourg-Joli, le chemin du Mont-Gabriel et le chemin de la Rivière-à-Simon comme étant les routes municipales à utiliser comme chemins de détour ;

ATTENDU QUE le MTMD s'engage à communiquer avec la Ville l'avancement des travaux et des dates prévues d'avance ;

ATTENDU QU'au moment venu, la fermeture des accès et l'utilisation de chemins de détour par le MTMD n'entreront pas en conflit avec le calendrier des travaux de la Ville de Sainte-Adèle ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle autorise le MTMD à utiliser la rue du Bourg-Joli, le chemin du Mont-Gabriel et le chemin de la Rivière-à-Simon comme chemins de détour, durant les travaux nécessitant la fermeture de routes provinciales, le tout sous condition que le MTMD ait communiqué préalablement les dates de travaux dans un délai raisonnable.

RÉSOLUTION NO. 2025-545

Autorisation de signature - Entente pour le partage des frais de déneigement (1007 boulevard de Sainte-Adèle)

ATTENDU QUE des usagers de la Place des citoyens et du parc Claude-Henri-Grignon se garent régulièrement dans le stationnement arrière du 1007 boulevard de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QU'aucune entente n'a été signée pour le partage des coûts du déneigement dudit stationnement malgré que la Ville ait toujours payé 50% des frais de déneigement au propriétaire du 1007 boulevard de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QU'une entente de partage des frais du déneigement est désirée par les parties ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le propriétaire de l'immeuble situé au 1007, boulevard de Sainte-Adèle, tel qu'il appert au document joint à la présente résolution ;

QUE la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, l'entente pour le partage des frais du déneigement du stationnement situé à l'arrière du 1007, boulevard de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2025-546

Autorisation de paiement – Réparation d'une chenillette à trottoir

ATTENDU le bris important d'une chenillette à trottoir de marque Prinoth ;

ATTENDU un effectif réduit en mécanique du Service des travaux publics ;

ATTENDU QUE le fournisseur Équipements Plannord Ltée est le seul fournisseur autorisé de pièces Prinoth au Québec ;

ATTENDU l'importance stratégique de disposer de plus d'une chenillette fonctionnelle et la nature spécialisée de cet équipement ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 10 décembre 2025 ;



IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise une dépense n'excédant pas 27 153 \$ avant taxes, pour procéder aux réparations et à l'entretien de la chenillette ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à Équipements Plannord Ltée, d'un montant maximal de 27 153 \$ avant taxes, incluant une provision de 10 % pour imprévus, et ce, à même la réserve financière pour des travaux de déneigement.

RÉSOLUTION NO. 2025-547

Adoption – Plan d'action pour la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord

ATTENDU l'importance d'assurer un accès à une eau de qualité pour les générations actuelles et futures ;

ATTENDU QUE la qualité de l'eau favorise le maintien d'une biodiversité saine et permet de rendre de nombreux services écologiques aux communautés ;

ATTENDU la nécessité d'entreprendre des actions qui ne visent pas uniquement la rivière du Nord, mais plutôt la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant ;

ATTENDU les actions que nous avons déjà entreprises et que nous sommes présentement à réaliser ;

ATTENDU QUE les engagements seront respectés en cohérence avec la capacité d'action des municipalités signataires ;

ATTENDU le souhait d'assurer la pérennité de la présente déclaration au-delà des mandats de quatre ans des élections ;

ATTENDU la résolution 2025-046 adoptée par le conseil lors de la séance du 17 février 2025 ;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon King, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 2 décembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le Plan d'action pour la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2025-548

Nomination – Comité municipal de protection et de l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord

ATTENDU la résolution 2025-547 pour l'adoption du Plan d'action pour la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord ;

ATTENDU QUE la ville doit désigner des représentants au comité municipal de protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle nomme comme représentants au comité municipal de protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord, monsieur Simon King, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu et madame la conseillère Marie-Hélène Vigeant.

RÉSOLUTION NO. 2025-549

Autorisation de signature – Servitude – Projet Maxi

ATTENDU la résolution 2024-042 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 19 février 2024 autorisant la signature du protocole d'entente pour l'autorisation de travaux municipaux et servitude sur les lots 3 889 298 et 3 889 303 ;

ATTENDU le rapport de monsieur Yohevian Polanco Rosario, chargé de projet aux Services techniques et hygiène du milieu, daté du 21 octobre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'établissement d'une servitude d'entretien sur les lots 3 889 298 et 3 889 303, afin que la Ville puisse enclencher le processus pour la signature de l'acte à être signé devant un notaire ;

QUE les frais d'arpenteur pour la description technique et les frais de notaire pour l'acte de servitude soient à la charge de la Ville ;

QUE madame la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2025-550

Autorisation – Demande d’aide financière au programme TAPU - Transport actif scolaire - École primaire anglophone (rue Henri-Dunant)

ATTENDU QUE le Programme d’aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d’application du Programme d’aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l’exécution du projet;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit autoriser le dépôt de la demande d’aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon King, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 27 novembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle autorise la présentation d’une demande d’aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d’application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée; certifie que monsieur Simon King est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d’aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

RÉSOLUTION NO. 2025-551

Autorisation – Demande d’aide financière au programme TAPU - Transport actif scolaire - Centre sportif et école A.-N.-Morin

ATTENDU QUE le Programme d’aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d’application du Programme d’aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l’exécution du projet;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit autoriser le dépôt de la demande d’aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon King, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 27 novembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que monsieur Simon King est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

RÉSOLUTION NO. 2025-552

Remise de garantie financière – Projet intégré Bourg-du-Lac

ATTENDU la résolution 2023-208 approuvant le projet majeur de lotissement et le plan image pour le projet intégré Bourg-du-Lac ;

ATTENDU la résolution 2024-447 autorisant la signature d'un protocole d'entente pour les travaux de construction d'une allée d'accès et des infrastructures ;

ATTENDU QU'en date du 26 septembre 2025, les permis de construction et autorisations ont été déclarés nuls, caducs et sans effet.;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder à la libération de la garantie financière conformément à l'article 3.8 du *Règlement 1333 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire*, soit un montant de 139 077\$ taxes incluses au promoteur 9492-0220 Québec inc.

RÉSOLUTION NO. 2025-553

Octroi de contrat - Télémétrie postes Mont-Sauvage 3 et Mont-Sauvage 4

ATTENDU le processus de rotation de fournisseurs prévu au *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle*, effectué pour l'installation de la télémétrie dans les postes Mont-Sauvage 3 et Mont-Sauvage 4 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 17 novembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau



POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour l'installation de la télémétrie dans les postes Mont-Sauvage 3 et Mont-Sauvage 4, à l'entreprise Nexrun Automatisation, pour un montant de 83 575.01 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement 1377 et la subvention de la TECQ 2024-2028.

RÉSOLUTION NO. 2025-554

Autorisation de paiement – Recommandation provisoire et finale – Travaux de réaménagement des bureaux à l'Hôtel de ville – ST-2307-T-2

ATTENDU la recommandation de madame Catherine Richard-Nobert, directrice adjointe des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 4 décembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement provisoire et final, pour les travaux de réaménagement des bureaux de l'Hôtel de ville, soit un montant de 48 902.90 \$, taxes incluses, à l'entreprise Jomaco Construction inc. ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1344.

RÉSOLUTION NO. 2025-555

Demande de dérogation mineure – 3073-3075, rue Filion

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-210

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **3073-3075, rue Fillion**, afin de permettre que le bâtiment principal du 3073-3075 rue Fillion/898 rue Latour se retrouve à 7,34 mètres de la ligne arrière de lot alors que l'article 535 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige 8 mètres minimum, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant ;

Le tout, tel que préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 4 septembre 2025, 9799 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2025-556

Demande de dérogation mineure – 5135, rue de la Tortille

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-211

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **5135, rue de la Tortille**, afin de permettre qu'une thermopompe soit installée en cour avant, alors que l'article 538 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit, afin de régulariser l'implantation de la thermopompe.

RÉSOLUTION NO. 2025-557

Demande de dérogation mineure – 1371, rue du Congrès

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ conditionnellement** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-213

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1371, rue du Congrès**, afin de permettre que six (6) thermopompes soient installées en cour avant secondaire, alors que l'article 358 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit.

Le tout, tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 16 juillet 2025, 9714 de ses minutes ;

La demande de dérogation mineure est acceptée à la condition suivante :

- Qu'un aménagement paysagé soit réalisé avant le 1^{er} juillet 2026, afin de réduire l'impact visuel des thermopompes.

RÉSOLUTION NO. 2025-558

Demande de dérogation mineure – 1245, rue du Valais

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE partiellement et conditionnellement** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-216

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1245, rue du Valais**.

La demande est **ACCEPTÉE sous condition** pour permettre :

- La construction d'un garage détaché avec un abri d'auto attenant en cour avant, à 8,1 mètres de la ligne avant de lot, alors que l'article 326 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit.

Le tout, tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, en date du 28 août 2025, 13 547 de ses minutes.

Cette demande de dérogation mineure est acceptée à la condition suivante :

- Que le pourcentage de surface végétale en cour avant prévu à la réglementation soit respecté.

La demande est **REFUSÉE** pour permettre :

- Un enclos en fibres de bois pressées pour bacs à matières résiduelles, compostables et recyclables en cour avant.

RÉSOLUTION NO. 2025-559

Demande de dérogation mineure – 41, rue Guy-Théorêt

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-217

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **41, rue Guy-Théorêt**, afin de permettre que la marge arrière soit de 7,45 mètres, alors que l'article 485 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une marge arrière minimale de 8 mètres, afin de régulariser l'implantation de la résidence ;

Le tout, tel que montré au certificat d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 22 août 2025, sous le numéro 9761 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2025-560

Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquées, en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution du CCU – 2025-208

442, chemin Pierre-Péladeau
- **Enseigne**

Résolution du CCU – 2025-209

Lot 5 065 623, rue du Surplomb
- **Construction**

Résolution du CCU – 2025-215

Lot 6 534 669 (2645), rue Eddy-Fortier
- **Construction**

RÉSOLUTION NO. 2025-561

Nomination des membres citoyens – Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE les mandats de deux membres du comité consultatif d'urbanisme viendront à échéance le 31 décembre 2025 ;

ATTENDU la fin des mandats de madame Emmanuelle Landry et de monsieur François Thibault à titre de membres citoyens du comité ;

ATTENDU QUE deux des cinq membres doivent avoir des mandats d'un an ;

ATTENDU les candidatures reçues de citoyens souhaitant se joindre au comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER madame Suzanne De Guise à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme, en remplacement de madame Emmanuelle Landry, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 ;

DE NOMMER madame Laurence Bérubé-Richard à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme, en remplacement de monsieur François Thibault, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

RÉSOLUTION NO. 2025-562

Prolongation du délai - PPCMOI – 1652, boul. de Sainte-Adèle (Le Howard)

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 26 janvier 2024, du règlement PPCMOI du 1652, boul. de Sainte-Adèle visant à autoriser le projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), pour :

- Autoriser la construction d'un bâtiment de 30 logements, répartis sur 3 étages, implanté à 64,2 mètres de la ligne de propriété avant et avec des espaces de stationnement situés en cour avant, en zone T4.2-001 ;
- Autoriser la construction de bâtiments de 36 logements, répartis sur 4 étages, dont le front bâti sur rue est de 48 % et qui ont une superficie de plancher de 3 600 mètres carrés, en zones T4.2-001 et T5.2-001.

ATTENDU QU'une telle autorisation devient nulle si la nouvelle construction n'a pas été entreprise dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de l'autorisation, soit avant le 26 juin 2025 ;

ATTENDU QUE le promoteur a scindé le projet en deux parties et que 2 des 3 bâtiments faisant l'objet du PPCMOI ont obtenu les permis de construction dans le délai octroyé ;

ATTENDU la résolution 2024-600, adoptée lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2024, visant le prolongement de l'autorisation jusqu'au 26 janvier 2026 pour le dernier bâtiment à construire pour ce projet ;

ATTENDU QUE le 3^e bâtiment nécessite des ajustements et les délais administratifs pour obtenir les plans complets et entamer la construction dans le nouveau délai donné ;

ATTENDU QUE le promoteur demande un délai supplémentaire jusqu'au 1^{er} juin 2026 ;

ATTENDU le peu d'impacts négatifs d'une telle demande ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la prolongation jusqu'au 1^{er} juin 2026 de l'autorisation du projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, pour :

- Autoriser la construction d'un bâtiment de 30 logements, répartis sur 3 étages, implanté à 64,2 mètres de la ligne de propriété avant et avec des espaces de stationnement situés en cour avant, en zone T4.2-001 ;

QUE le présent délai accordé soit le dernier délai octroyé pour terminer ce projet.

RÉSOLUTION NO. 2025-563

Autorisation de signature - Occupation du domaine public – Conteneurs semi-enfouis - rue Alexis

ATTENDU QUE cinq (5) demandes d'autorisation d'occupation permanente du domaine public ont été formulées par la compagnie Relief Nord, représentée par monsieur David Gagné ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte les demandes et permette une occupation permanente du domaine public, à compter de la date de la signature de chaque entente, afin de permettre l'installation de conteneurs semi-enfouis à cinq (5) endroits distincts, soit sur les lots 6 542 476, 6 542 478, 6 542 481, 6 542 501 et 6 542 514 (rue Alexis), en voie d'appartenir à la Ville ;

QUE des ententes quant à l'autorisation d'occupation du domaine public interviennent entre la compagnie Relief Nord, représentée par monsieur David Gagné, et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques ou la greffière adjointe soient autorisées à signer ces ententes pour et au nom de la Ville ;

QUE les ententes prévoient que les règlements d'urbanisme s'appliquent ;

QUE ces autorisations soient inscrites au registre de l'occupation du domaine public, conformément au règlement 1132-2010.

RÉSOLUTION NO. 2025-564

REFUS - Demande d'exemptions de cases de stationnement et occupation du domaine public – 1141-1145 rue Émile-Cochant

ATTENDU la demande d'exemption de cases de stationnement et d'occupation du domaine public, formulée par les propriétaires du 1141-1145 rue Émile-Cochant ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE REFUSER la demande d'exemption du nombre de cases de stationnement et d'occupation du domaine public à l'égard de l'immeuble situé au 1141-1145, rue Émile-Cochand, pour les motifs suivants :

- Il y a un enjeu de sécurité par le manque de visibilité en marche arrière lorsqu'un véhicule est stationné en angle ou perpendiculairement à la rue
- Il n'y a aucune case de stationnement disponible à l'année à proximité pour compenser les cases de stationnement manquantes
- Il y a un enjeu d'espace en lien avec le déneigement, qui nécessite un dégagement suffisant pour permettre le dépôt de la neige hors de la voie de circulation
- L'aménagement de ce secteur pour faciliter et universaliser l'accès au parc de la Famille serait compromis

RÉSOLUTION NO. 2025-565

Autorisation de signature – Annulation d'une servitude – 775, rue du Plateau

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle, propriétaire du lot 5 065 156 (rue du Plateau), bénéficie d'une servitude de non-subdivision sur le lot 5 065 146 (775, rue du Plateau), inscrite à l'acte 840 589 ;

ATTENDU la demande d'annulation de la servitude, transmise le 10 septembre 2025 par les propriétaires du lot 5 065 146 (775, rue du Plateau), madame Danielle Paquette et monsieur Mario Allard ;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne considère pas qu'il soit opportun pour la Ville de conserver cette servitude ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle consent à l'annulation de la servitude de non-subdivision sur le lot 5 065 146 (775, rue du Plateau) ;

QUE madame la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE tous les frais de cette transaction soient à la charge des propriétaires du lot 5 065 146 (775, rue du Plateau).

RÉSOLUTION NO. 2025-566

Reconduction – Contrat pour les services de gestion et d'animation des programmes de camp – LOI-2024-003

ATTENDU la résolution 2024-606 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2024 pour les services de gestion et d'animation des programmes de camp ;

ATTENDU la recommandation de madame Roxanne Locas, coordonnatrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 5 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE reconduire le contrat pour les services de gestion et d'animation des programmes de camp, à l'entreprise *Air en fête inc.*, pour l'année 2026, aux taux prévus au bordereau de soumission de l'appel d'offres LOI-2024-003, pour un montant de 345 070,35 \$, taxes incluses ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-567

Autorisation de signature – Entente – Transport adapté et collectif des Laurentides

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir les étudiants résidant sur son territoire et inscrits à temps plein dans un des établissements de formation professionnelle et d'enseignement supérieur, en offrant le remboursement à 50% de certains titres de transport vendus par le TACL pour le circuit l'Inter afin de les encourager à poursuivre des études de formation professionnelle ou supérieure tout en demeurant à Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite signer une nouvelle entente entre la Ville et l'organisme Transport adapté et collectif des Laurentides, visant à offrir le remboursement à 50% de certains titres de transport aux étudiants ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 28 novembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de l'entente entre la Ville et l'organisme Transport adapté et collectif des Laurentides selon les termes et modalités mentionnés, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques ou la greffière adjointe soient autorisées à signer l'entente pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2025-568

Confirmation d'engagement auprès de la MRC – Programme d'ententes en patrimoine du ministère de la culture et des communications

ATTENDU QUE le Programme d'ententes en patrimoine (PEP) du ministère de la Culture et des Communications constitue un levier financier essentiel pour les MRC et les municipalités afin de soutenir les interventions en matière de patrimoine ;

ATTENDU QUE la MRC a sollicité la Ville de Sainte-Adèle afin de connaître son intérêt à mettre en place un programme municipal de soutien à la restauration et à la préservation du patrimoine destiné aux propriétaires privés ;

ATTENDU l'intention de la MRC de déposer, pour le bénéfice des municipalités de son territoire, une demande d'aide financière auprès du MCC dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine (PEP) – Sous-volet 4.1, portant sur la préservation et la restauration de biens patrimoniaux de propriété privée classés, cités, inventoriés ou situés sur un site patrimonial cité, classé ou déclaré ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite mettre en œuvre un programme municipal de soutien à la restauration et à la préservation du patrimoine pour les propriétaires privés, lequel requiert une contribution financière municipale équivalente à la participation du MCC versée par l'entremise de la MRC dans le cadre de l'entente PEP 2026-2028, sous-volet 4.1;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit confirmer à la MRC les sommes qu'elle entend réserver à ce programme municipal, en contrepartie d'une contribution équivalente du MCC ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle devra adopter, dans un délai de trois (3) mois suivant l'annonce officielle du MCC, un règlement établissant son programme municipal de restauration et de préservation, conforme aux exigences du sous-volet 4.1 du PEP ;

ATTENDU QUE la contribution financière de la Ville de Sainte-Adèle sera engagée uniquement lorsqu'un propriétaire privé présentera une demande d'aide financière admissible dans le cadre du programme municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE CONFIRMER à la MRC l'intention de la Ville de Sainte-Adèle d'adopter, dans un délai de trois (3) mois suivant l'annonce du MCC, un règlement visant la mise en œuvre d'un programme municipal de restauration et de préservation du patrimoine pour les propriétaires privés, conforme aux exigences du sous-volet 4.1 du PEP ;

DE S'ENGAGER à investir une somme de 100 000 \$ / par an, pour la mise en œuvre de ce programme pour les 3 prochaines années, conditionnellement à l'appariement des montants par le MCC par l'entremise de la MRC ;

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2025-569

Soutien financier pour l'année 2026 – Tournenvert

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir financièrement les organismes du milieu afin de les aider à consolider leur offre de service sur le territoire ;

ATTENDU la demande de l'organisme Société d'horticulture et d'écologie Tournenvert du 6 novembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly



POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le montant suivant soit octroyé à cet organisme :

ORGANISME	MONTANT
Société d'horticulture et d'écologie Tournenvert	3 000 \$

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-570

Autorisation - Marche SLA 2026 – Parc de la Rivière-Doncaster

ATTENDU QUE la Société de la SLA du Québec demande la gratuité (frais d'admission) pour la tenue de la marche bénéfice au profit de l'organisme, qui aura lieu au Parc de la Rivière-Doncaster ;

ATTENDU QUE Plein Air Ste-Adèle (en charge du parc) est en faveur de la tenue de cet événement ;

ATTENDU l'article 20 du Règlement 1357 de la tarification 2025 relativement aux tarifs pour l'accès au Parc de la Rivière-Doncaster ;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 24 novembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la gratuité des frais d'admission au Parc de la Rivière-Doncaster pour la tenue de la marche bénéfice au profit de l'organisme Société de la SLA du Québec, qui aura lieu le 6 juin 2026 de 13h à 15h.

RÉSOLUTION NO. 2025-571

Nomination – Comité de suivi de la Politique Municipalité amie des aînés (MADA) et des familles 2026-2030

ATTENDU la résolution 2025-446 pour l'adoption de la politique MADA et des familles 2026-2030 ;

ATTENDU l'obligation de nommer des membres pour former un comité de suivi de la politique MADA et des familles de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 5 décembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE constituer le comité de suivi de la politique MADA et des familles 2026-2030 de la Ville de Sainte-Adèle, dont la liste des membres est la suivante :

Représentant du Service des loisirs :
Vincent Bélanger

Représentant des autres services municipaux :
Andrée-Ann Larocque

Représentants volet aîné :
Danielle Corbeil
Michel Colameo

Représentants volet famille :
Charlène Blanchette
Janie Ducharme

Représentants élus :
Arielle Beaudin
Pierre Léveillé

RÉSOLUTION NO. 2025-572

Autorisation de paiement – Réparation d'un véhicule

ATTENDU l'accident survenu le 1^{er} janvier 2025 causant des dommages à un véhicule du Service de sécurité incendie appartenant à la Ville (V-211);

ATTENDU QUE l'assureur de la Ville, la FQM, a fait parvenir un chèque pour couvrir une partie les frais de réparation du véhicule;

ATTENDU la franchise de 1 250 \$ que doit assumer la Ville;

ATTENDU le rapport de monsieur Stéphan Turcotte, directeur du Service de sécurité incendie daté du 18 novembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à payer la facture de 26 140.43 \$ à Garage François Thouin inc. pour les réparations du véhicule V-211, à même l'indemnité reçue de l'assureur et le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-573

Règlement 1383 décrétant les tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2026 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche



POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le *Règlement 1383 décrétant les tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2026*, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :
Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 7 782 953,93 \$ pour la période du 8 novembre au 12 décembre 2025
- b) Liste des comptes à payer au montant de 918 139,27 \$ pour le mois d'octobre 2025
- c) Liste des comptes à payer au montant de 992 427,92 \$ pour le mois de novembre 2025
- d) Engagements au montant de 789 633,70 \$ pour la période du 1er au 30 novembre 2025

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche temporaire – Journalier (aide-mécanicien) – Service des travaux publics

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'une employée – Poste saisonnier (agente aux événements) – Service des loisirs, de la culture et la vie communautaire

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche temporaire – Journalier – Service des loisirs, de la culture et la vie communautaire

Dépôt rapport – Disposition de biens meubles

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche temporaire – Journalier-chauffeur – Service des travaux publics

Déclaration des intérêts pécuniaires de membre du conseil
Madame Arielle Beaudin Conseillère du district 2

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Madame la mairesse, mesdames les conseillères Audrey Joly, Arielle Beaudin, Marie-Hélène Vigeant ainsi que messieurs les conseillers Pierre Léveillé, Alexandre Charbonneau et André Lamarche, s'adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.



RÉSOLUTION NO. 2025-574

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h17.

Madame Nadine Brière
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Directrice générale adjointe
Greffière et directrice des Services juridiques